

## A QUI S'ADRESSE LE CONCOURS ?

**Les Lycées et les Ecoles françaises de la zone Asie Pacifique du réseau AEFÉ sont invités à rejoindre ce projet !**

Les **écoles maternelles, élémentaires et les collèges** : le kamishibai plurilingue permet de développer chez les enfants des stratégies d'apprentissage, des capacités d'écoute, d'observation, de comparaison et de réflexion sur les langues et le langage ainsi que la coopération dans le cadre d'un travail de rédaction et d'illustration. Cela leur permet également de lutter contre les discriminations et favoriser le vivre ensemble, en valorisant les langues qui sont traitées sur un pied d'égalité. Ce projet rejoint les objectifs du Ministère de l'Éducation Nationale qui préconise dès l'école maternelle un « éveil à la diversité linguistique », une « sensibilisation à la pluralité des langues »<sup>1</sup> dans les nouveaux programmes et qui indique que « Les langues parlées au sein des familles peuvent être utiles à cette fin »<sup>2</sup>.

**Alors vous êtes prêt-e-s ?  
Faites preuve d'imagination et séduisez-nous avec vos plumes, vos  
pinceaux et ... vos langues !**

---

<sup>1</sup> Arrêté du 18-2-2015 - J.O. du 12-3-2015 MENESR - DGESCO MAF 1

<sup>2</sup> Loi sur la refondation de l'école du 8 juillet 2013

# REGLEMENT DU CONCOURS

## Art.1 : Présentation générale

Ce concours est organisé par l'Ecole Française Internationale de Koh Samui, groupe scolaire Windfield International School, partenaire du réseau Kamilala afin d'encourager les acteurs éducatifs à développer des projets ouverts sur la diversité de langues à travers la création des planches d'un kamishibai plurilingue.

## Art.2 : A qui s'adresse le Concours ?

Le concours est ouvert à toutes les classes des établissements du réseau AEFÉ Asie Pacifique de 3 à 15 ans (écoles maternelles et élémentaires et collèges).

Les enfants doivent être au cœur du processus de création, sous la direction de la structure éducative.

Un seul kamishibai sera accepté par groupe ou classe participant/e.

L'inscription pour ce concours est à réaliser avant le 20 novembre 2021.

## Art.3 : Les planches : texte et illustrations

Le format des planches est le suivant : **37X27,5** cm (format standard, légèrement inférieur au format A3). *Vous pouvez donc imprimer votre kamishibai sur un format A3 puis découper les marges.*

Le kamishibai doit être composé (couverture comprise) de 8 à 14 planches.

L'histoire doit se présenter selon le principe du kamishibai : sur le recto des planches, une illustration, sur le verso des planches, le texte de l'histoire.

La technique est libre pour **les illustrations** (peinture, feutre, crayons, collages, photos...).

**Le texte** tapé à l'ordinateur doit être concis. Pour donner un ordre d'idées, prévoir entre 1 et 8 lignes en police moyenne par planche.

Toutes les formes narratives sont acceptées.

## Art.4 : Les langues

**Au moins quatre langues** doivent être présentes dans l'histoire ([français] et trois autres langues minimum). Le kamishibai plurilingue peut comporter autant de langues que vous le souhaitez. Toutes les langues et toutes les variétés de langues sont légitimes! Votre choix se fera peut-être en fonction des langues et des variétés connues

dans la classe. Langues régionales, langues étrangères, dialectes et variétés locales de langues sont toutes acceptées.

La diversité des langues peut apparaître dans le texte, mais aussi dans les illustrations, de différentes façons :

- La narration peut se faire en français, et les dialogues dans différentes langues (chaque personnage peut parler une langue)
- La narration peut se faire en français et contient elle-même différentes langues (onomatopées, comptines, mots clés de l'intrigue, etc. peuvent apparaître dans d'autres langues)
- **Il est important que le récit permette la compréhension de l'ensemble de ces langues** (même si l'on n'est pas locuteur de la langue) soit grâce à l'intercompréhension (mots transparents par rapport au français), ou grâce à une traduction ou reformulation à l'intérieur de la narration.

Attention, il ne s'agit pas de traduire le même texte dans différentes langues. L'alternance entre les langues doit refléter au mieux la réalité de pratiques plurilingues ou plurilingagères.

Chaque mot ou phrase dans une autre langue que le français devra être traduit-e sur la même planche (en bas de page). La prononciation des mots est également souhaitée entre crochets (exemple : « Abuelo » se prononce [Abouélo] )

#### Art. 5 : Réception des kamishibaïs

L'ensemble des pièces requises (kamishibaï, vidéo et carnet de bord) sont à remettre **sous format numérique avant le 20 avril 2022**.

- Le kamishibaï devra être **scanné en recto-verso, en couleur et déposé dans un dossier spécifique en ligne** qui vous sera précisé. Suivre la procédure indiquée dans le document "Numériser son kamishibaï". Le kamishibaï devra être présenté sous 1 seul PDF comprenant les illustrations et le texte.
- De plus, le kamishibaï doit être **mis en voix** : une vidéo (fichier au format mp4 ne dépassant pas 1GB) doit être envoyée et déposée dans le même dossier en ligne. Cette mise en voix doit être faite par les élèves. Elle peut être réalisée à l'aide de logiciels spécifiques.
- Une fois le kamishibaï réalisé, l'enseignant devra compléter le **Carnet de Bord** en ligne.

## Art. 6 : Le Jury

Le jury est exclusivement composé des classes ayant participées au concours. En fonction du nombre de participation par catégorie, chaque classe recevra un certain nombre de kamishibaïs à évaluer et devra en sélectionner trois parmi ceux-ci. Les classes pourront visionner les vidéos des kamishibaïs mis en voix, mais aussi accéder aux planches kamishibaï scannées. Les participants ne peuvent pas voter pour leur propre kamishibaï. Chaque classe attribuera respectivement 3 points, 6 points et 9 points aux trois kamishibaïs qu'elle aura sélectionnés.

Les enseignants, avec l'aide des élèves, analysent et évaluent chaque histoire à partir de plusieurs critères :

- \*respect de la dimension plurilingue de l'histoire
- \*place et utilisation des langues dans l'histoire
- \*diversité des statuts des langues et des systèmes d'écriture représentés
- \*construction de l'histoire
- \*créativité dans les illustrations
- \*qualité de la mise en voix
- \*respect des contraintes techniques (nombre de planches, format, longueur du texte)

Trois prix par catégorie sont attribués suite aux votes des classes, le kamishibaï gagnant de chaque catégorie étant celui qui a totalisé le maximum de points.

Les catégories sont les suivantes :

- Catégorie 3-6 ans : maternelle
- Catégorie 6-10 ans : primaire
- Catégorie 10-15 ans: collège

Tous les participants recevront un diplôme de participation (envoyé et à imprimé par l'enseignant). Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent, un diplôme spécifique et une récompense envoyée.

## Art. 7 : Droits d'auteur

En participant, le candidat s'engage à **céder à titre gratuit ses droits de reproduction et de représentation à la structure en charge de l'organisation du concours**. De cette manière, le candidat accepte que son kamishibaï soit intégré dans les outils de communication de réseau Kamilala (site internet et réseaux sociaux) ainsi que de son



exploitation dans le cadre de ses activités de formation pour tous pays et pour la durée de protection conférée par le droit d'auteur.

De son côté, le réseau Kamilala s'engage à faire apparaître le nom de la structure/école, le nom de l'adulte référent, les noms des auteurs/illustrateurs.

En retour, pour toute diffusion du kamishibaï par les auteurs, devra être apportée la mention "réalisé dans le cadre du Concours Kamishibaï plurilingue de l'AEFE Asie-Pacifique et du réseau Kamilala". Le logo du concours pourra également être apposé.

### **Art. 8 : Publication**

Les auteurs du kamishibaï gagnant acceptent que leur travail soit être légèrement retouché (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d'une phrase...).

### **Art. 9 : Adhésion au règlement**





La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

### **Art. 10 : Organisateur du Concours**

Ce concours est organisé par l'Ecole Française Internationale de Koh Samui et s'inscrit dans un réseau international d'acteurs du plurilinguisme appelé Kamilala. Ce réseau est né à l'initiative de l'association française Dulala (D'Une Langue A L'Autre) en charge de son animation.

## CALENDRIER

*Pour participer au Concours Kamilala 2021-2022, voici la marche à suivre :*

-  Inscrivez-vous avant le **20 novembre 2021** en remplissant le formulaire d'inscription en ligne
  
-  Envoyez-nous votre kamishibai plurilingue avant le **20 avril 2022** (consultez les modalités d'envoi dans le Règlement du Concours)
  
-  Le jury, exclusivement composé des classes ayant participées au concours, élira les gagnants durant la **Semaine des Langues Vivantes** au mois de **mai 2022**
  
-  Rendez-vous ensuite pour la remise des prix du Concours ! (Date et lieu à préciser)